

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable unité réseaux et télécoms au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-12, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de responsable unité réseaux et télécoms va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- assurer les conditions opérationnelles de mise en production des infrastructures réseaux, radio et de téléphonie fixe,
- assurer le maintien en conditions opérationnelles et de sécurité « 24/7/365 » des infrastructures réseaux, télécoms et radio,
- intervenir comme interlocuteur technique des autres services du DRN en matière de réseaux, télécoms et radio,
- étudier les offres des opérateurs et intégrateurs, préparer les marchés pour disposer d'un catalogue permanent de services,
- proposer des choix de solutions et de normes, superviser la mise en œuvre des déploiements, prononcer les recettes, conseiller et assister les équipes en charge du support utilisateurs,
- veiller à l'exploitabilité et à la performance des solutions en place dans les budgets alloués, gérer et optimiser les installations en cohérence avec le schéma directeur numérique responsable de la collectivité,
- effectuer le suivi des contrats de service et piloter la relation avec les opérateurs / intégrateurs,

- préconiser et utiliser les outils de supervision indispensables à votre activité, gérer la surveillance préventive, les alertes, et organiser les actions de retour à l'état opérationnel (interventions de niveau 2),
- organiser et être garant de la montée en compétences et de la formation de votre équipe (8 agents),
- intervenir comme référent technique sur le domaine des réseaux et télécoms,
- apporter expertise et conseils aux directions et services extérieurs au DRN sur les thématiques réseaux, télécoms et radio,
- procéder à une veille technique des matériels et solutions logicielles dans votre domaine d'activité.

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable unité réseaux et télécoms au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieur territoriaux, à savoir au minimum 395 et au maximum 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 29.01.2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

12 FEV. 2024